

ARRÊTÉ DE NOMINATION

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu le code de la recherche, notamment son article L. 313-1 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leurs articles 6-2°, 22-4°, 110 et 113 ;
- Vu le règlement général des unités de recherche, tel que modifié par la délibération n° 16-06-2023-02 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 16 juin 2023 portant création des instituts fédératifs de recherche, notamment ses articles 21-2-I et 50-5 ;
- Vu la délibération n° 30-11-2020-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020 portant élection de Madame Virginie LAVAL à la présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu les procès-verbaux de l'Assemblée Générale ou du Conseil des unités de recherche portant désignation aux fonctions des directeurs et directeurs-adjoints desdites unités de recherche ;

Arrête

Article 1 : Prorogation du mandat des directeurs et directeurs-adjoints des unités de recherche désignés antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement général des unités de recherche

En application de l'article 50-5 du règlement général des unités de recherche, le mandat des directeurs et directeurs-adjoints des unités de recherche désignés antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement général des unités de recherche et dont la liste suit est prorogé jusqu'au 31 décembre 2025.

- Institut fédératif de recherche BioSanté

Unité de recherche Physiopathologie et Régulation des Transports Ioniques (PRETI)

Désignation par le Conseil de l'unité de recherche PRETI, en date du 16 décembre 2021

Directeur : Jean-François FAIVRE

Unité de recherche Progression et Dissémination Cérébrales des Cellules Tumorales (PRODICET)

Désignation par l'Assemblée Générale de l'unité de recherche PRODICET, en date du 11 janvier 2022

Directeur : Lucie KARAYAN-TAPON

Directeur-adjoint : Omar BENZAKOUR

- Institut fédératif de recherche Droit et Science Politique

Unité de recherche Institut de Droit Public (IDP)

Désignation par le Conseil de l'unité de recherche IDP, en date du 13 janvier 2022

Directeur : François BRENET

Unité de recherche Institut Jean Carbonnier

Désignation par le Conseil de l'unité de recherche Equipe de Recherche en Droit Privé (ERDP), devenue depuis lors Institut Jean Carbonnier, en date du 28 février 2022

Directeur : Hélène BOUCARD

Directeur-adjoint : Eddy LAMAZEROLLES

Unité de recherche Institut de Sciences Criminelles (ISCRIM)

Désignation par le Conseil de l'unité de recherche Institut de Sciences Criminelles - Equipe Poitevine de Recherche et d'Encadrement Doctoral en Sciences Criminelles (ISC-EPRED), devenue depuis lors ISCRIM, en date du 14 mai 2019

Directeur : Laurent DESESSARD

- Institut fédératif de recherche Humanité et Société**Unité de recherche Centre de Recherche en Gestion (CEREGE)**

Désignation par l'Assemblée Générale de l'unité de recherche CEREGE, en date du 16 juin 2022, pour le directeur, et nomination par le directeur de ladite unité de recherche, en date de septembre 2022, pour le directeur-adjoint

Directeur : Thomas STENGER

Directeur-adjoint : Grégory REYES

Unité de recherche Formes et Représentations en Linguistique, Littérature et dans les Arts de l'Image et de la Scène (FORELLIS)

Désignation par l'Assemblée Générale de l'unité de recherche FORELLIS, en date du 25 février 2021

Directeur : Charlotte KRAUSS

Unité de recherche Laboratoire d'Economie de Poitiers (LEP)

Désignation par le Conseil de l'unité de recherche Centre de Recherche sur l'Intégration Economique et Financière (CRIEF), devenue depuis lors LEP, en date du 8 avril 2021

Directeur : Cornel OROS

Unité de recherche Métaphysique Allemande et Philosophie Pratique (MAPP)

Désignation par l'Assemblée Générale de l'unité de recherche MAPP, en date du 12 novembre 2021

Directeur : Gilles MARMASSE

Unité de recherche Mémoire, Identité, Marginalité dans le Monde Occidental Contemporain (MIMMOC)

Désignation par l'Assemblée Générale de l'unité de recherche MIMMOC, en date du 14 juin 2018, pour le directeur et, en date du 11 juin 2021, pour le directeur-adjoint

Directeur : Elvire DIAZ

Directeur-adjoint : Marion PICKER

Unité de recherche Rural, Urbain, Acteurs, Liens, Territoires, Environnement, Sociétés (RURALITES)

Désignation par l'Assemblée Générale de l'unité de recherche RURALITES, en date du 20 janvier 2022

Directeur : Pierre KAMDEM

Unité de recherche Technologies Numériques pour l'Education (TECHNE)

Désignation par l'Assemblée Générale de l'unité de recherche TECHNE, en date du 9 février 2017

Directeur : Jean-François CERISIER

Article 2 : Publicité et exécution

Le présent arrêté entre en vigueur après transmission au recteur, chancelier des universités et à compter de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services et le directeur de la recherche et de l'innovation sont chargés de son exécution.

Fait à Poitiers le 14 février 2024

La Présidente de l'université de Poitiers
Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.